16EME COUPE DE FRANCE DES REGIONS DE NATATION ESTIVALE

PISCINE MUNICIPALE

SOUILLAC – 31 AOUT ET 1 SEPTEMBRE 2013

PLAQUETTE DE PRESENTATION ET D'INFORMATION

ORGANISATEUR : COMITE MIDI-PYRENEES DE NATATION

REMERCIEMENTS

Le Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation et le Comité Départemental du Lot remercient toutes celles et tous ceux qui contribuent au succès de cette rencontre, les bénévoles, les institutions partenaires et les sponsors.

- Le Conseil Régional Midi-Pyrénées
- Le Conseil Général du Lot
- La Mairie de Souillac
- La Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Midi-Pyrénées et de Haute-Garonne
- Le Comité Régional Olympique et Sportif de Midi-Pyrénées
- La Fédération Française de Natation

Le Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation et le Comité Départemental du Lot adressent tous leurs encouragements sportifs aux compétiteurs et à leurs entraîneurs.

ORGANISATION, REGLEMENT ET DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Le Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation organise la 16ème édition de la Coupe de France des Régions de Natation Estivale, en date des 31 août et 1 septembre 2013 à la Piscine Municipale de Souillac.

Piscine :

- Piscine Municipale de Souillac – Rue du Maquis – 46 200 Souillac.

Type de bassin :

- 25 m, 5 couloirs.

Contacts :

- Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation

  Bâtiment B – BAL 37, 72 Rue Riquet

  31 000 Toulouse

  Tél : 05-61-62-61-92

  Fax : 09-70-61-12-73

  e-mail : comite@mpffn.fr

  Site web : midipyrenees.ffnatation.fr

Accès :

- Train : gare SNCF de Souillac (située à 2 km de la Piscine Municipale).
- Route : autoroute A 20, sortie 55, prendre direction Souillac. Entrer dans Souillac puis suivre la direction de Cahors. Prendre sur la gauche, la rue Pierre Cerlhac puis continuer tout droit, rue du Maquis.
- Avion : aéroport Brive – Vallée de la Dordogne (22 km).

A l'instar de la Coupe de France des Régions de Natation Course – Trophée jean Pommat pour les clubs annuels, les clubs d'été bénéficient de l'organisation d'une Coupe de France estivale réservée aux groupes d'âge Minimes et Cadets. Elle est traditionnellement programmée durant le

dernier week-end du mois d'août. Dans le cadre du Classement National des Clubs de Natation Estivale, elle sert à établir le Classement Elite.

CONTENU DU PROGRAMME

Epreuves individuelles : 9 en filles et 9 en garçons.

- 50 m Nage Libre, 100 m Nage Libre, 200 m Nage Libre, 100 m Dos, 200 m Dos, 100 m Brasse, 200 m Brasse, 100 m Papillon, 200 m 4 Nages. *Classement au temps.*

Epreuves de relais : 2 en filles et 2 en garçons.

- 4 x 100 m 4 Nages et 10 x 50 m Nage Libre. *Classement au temps.*

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les sélections régionales ne s'effectueront qu'avec des nageurs licenciés dans les clubs d'été. Les nageurs transférés d'un club d'hiver vers un club d'été ne peuvent être qualifiés pour la Coupe de France des Régions de Natation Estivale lors de la saison sportive du transfert.

MODE DE QUALIFICATION

Les régions possédant sur le territoire des clubs d'été ont la responsabilité de composer et d'engager une équipe de nageurs et une équipe de nageuses, de 14-15 ans, nés en 1999-1998, et 16-17 ans, nés en 1997-1996.

Chaque équipe de comité sera représentée au maximum par deux nageurs dans l'épreuve individuelle de 50 m Nage Libre, par un nageur dans chaque épreuve individuelle de 100 m ou 200 m, et par une équipe dans chaque relais.

Un nageur ne pourra participer qu'à deux épreuves individuelles et aux relais.

Un nageur qui abandonnerait ou qui serait disqualifié ne marquera pas de point ; il en sera de même pour les relais.

Le relais 10 x 50 m Nage Libre sera composé obligatoirement de cinq nageurs Cadets et cinq nageurs Minimes. L'ordre des nageurs dans la composition de ce relais est laisse au libre choix des régions.

MODALITES D'ENGAGEMENTS

Les modalités d'engagements sont laissées à l'initiative des Comités Régionaux, via l'interface de l'application Extranat. De plus, les responsables de région devront faire parvenir par courriel (comite@mpffn.fr) au Comité Midi-Pyrénées les documents suivants :

- le lundi 26 août 2013 au plus tard, la liste nominative des nageurs composant l'équipe.

- le mercredi 28 août 2013 au plus tard, la composition de leur équipe y compris des relais. Aucun frais d'engagement n'est perçu.

CLASSEMENT SPECIFIQUE A LA COMPETITION

L'attribution des points se fait à la place, avec comme référence le nombre *N* de régions présentes. La première place par épreuve se voit attribuer un nombre de points égal à 2*N*+2, la seconde 2*N*-1, la troisième 2*N*-2, la quatrième 2*N*-3, etc. Les points de relais sont doublés.

Il y aura un classement Minimes filles, un classement Minimes garçons, un classement Cadets filles, un classement Cadets garçons et un classement général mixte toutes catégories. Le relais 10 x 50 m Nage Libre ne seras pris en compte que pour le classement général. En cas d'égalité de points, les points obtenus par les relais départageront les équipes.

CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS

Le nouveau Classement National des Clubs en Natation Estivale prend en compte trois grands thèmes : un classement des compétitions par équipe (addition des interclubs minimes et moins et toutes catégories) ; un classement Elite issu des rankings de la saison en cours et du trophée national ; un classement individuel basé sur le niveau des compétiteurs qui composent le club.

RECOMPENSES

Sept coupes seront affectées par la Fédération Française de Natation :

- une coupe à la première région au classement Minimes filles.
- une coupe à la première région au classement Minimes garçons.
- une coupe à la première région au classement Cadets filles.
- une coupe à la première région au classement Cadets garçons.
- une coupe à la première région au classement général mixte féminin et masculin (toutes catégories).
- une coupe à la deuxième région au classement général mixte féminin et masculin (toutes catégories).
- une coupe à la troisième région au classement général mixte féminin et masculin (toutes catégories).

PROGRAMMES ET HORAIRES DE LA COMPETITION

MISE A DISPOSITION DU BASSIN

Le bassin sportif sera mis à disposition dès le lundi 26 août 2013. La réservation des créneaux horaires doit être formulée auprès du Comité Midi-Pyrénées de Natation (comite@mpffn.fr) au plus tard le 12 août 2013. Le bassin sera, en outre, mis à disposition pendant 1 heure avant le début de chaque réunion matinale puis 1 heure et 30 minutes avant le début de la réunion du samedi après-midi.

REUNION TECHNIQUE

La réunion technique aura lieu le vendredi 30 août 2013, à 18h30, à la Piscine Municipale de Souillac.

PROGRAMME PAR DEMI-JOURNEE

Samedi 31 août 2013

1ère réunion	2ème réunion
Ouverture des portes : 9h00 **Début des épreuves : 10h00**	**Ouverture des portes : 14h30** **Début des épreuves : 16h00**
1. 50 m Nage Libre Filles Minimes 2. 50 m Nage Libre Garçons Minimes 3. 50 m Nage Libre Filles Cadets 4. 50 m Nage Libre Garçons Cadets 5. 100 m Dos Filles Minimes 6. 100 m Dos Garçons Minimes 7. 100 m Dos Filles Cadets 8. 100 m Dos Garçons Cadets 9. 200 m Brasse Filles Minimes 10. 200 m Brasse Garçons Minimes 11. 200 m Brasse Filles Cadets 12. 200 m Brasse Garçons Cadets 13. 100 m Papillon Filles Minimes 14. 100 m Papillon Garçons Minimes 15. 100 m Papillon Filles Cadets 16. 100 m Papillon Garçons Cadets	17. 200 m Dos Filles Minimes 18. 200 m Dos Garçons Minimes 19. 200 m Dos Filles Cadets 20. 200 m Dos Garçons Cadets 21. 100 m Brasse Filles Minimes 22. 100 m Brasse Garçons Minimes 23. 100 m Brasse Filles Cadets 24. 100 m Brasse Garçons Cadets 25. 200 m Nage Libre Filles Minimes 26. 200 m Nage Libre Garçons Minimes 27. 200 m Nage Libre Filles Cadets 28. 200 m Nage Libre Garçons Cadets Entracte 29. 4 x 100 m 4 Nages Filles Minimes 30. 4 x 100 m 4 Nages Garçons Minimes 31. 4 x 100 m 4 Nages Filles Cadets 32. 4 x 100 m 4 Nages Garçons Cadets
Classement au temps pour toutes les épreuves	

Dimanche 1 septembre 2013

3ème réunion	
Ouverture des portes : 8h30 **Début des épreuves : 9h30** 33. 100 m Nage Libre Filles Minimes 34. 100 m Nage Libre Garçons Minimes 35. 100 m Nage Libre Filles Cadets 36. 100 m Nage Libre Garçons Cadets 37. 200 m 4 Nages Filles Minimes 38. 200 m 4 Nages Garçons Minimes 39. 200 m 4 Nages Filles Cadets 40. 200 m 4 Nages Garçons Cadets Entracte 41. 10 x 50 m Nage Libre Dames 42. 10 x 50 m Nage Libre Messieurs	
Classement au temps pour toutes les épreuves	

INFORMATIONS DIVERSES

JURY

Le jury est constitué par le Comité Midi-Pyrénées, organisateur de la compétition, selon les règles de la Fédération Française de Natation. Les Juges-Arbitres et Starters sont désignés par la Fédération Française de Natation parmi ceux inscrits sur les listes FINA-FFN valides de la saison 2012-2013.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Soucieux de s'inscrire dans le cadre du développement durable, le Comité Midi-Pyrénées de Natation souhaite s'engager dans la maîtrise de la consommation du papier, par une réduction significative du tirage des résultats. Aussi, il a donc été décidé de ne plus procéder au tirage papier des exemplaires des résultats à destination des Comités Régionaux lors de cette 16ème édition de la Coupe de France des Régions de Natation Estivale.

AFFICHAGE ET DIFFUSION DES RESULTATS

Les résultats seront affichés au fur et à mesure du déroulement de la compétition, sur les panneaux d'affichage à proximité des vestiaires. Ils pourront être consultés et téléchargés à partir du site de la Fédération Française de Natation (ffnatation.fr).

COUVERTURE MEDICALE

La couverture médicale de cette compétition est assurée par le Docteur Eric Philippe, membre du Comité Midi-Pyrénées de Natation pour l'olympiade 2012-2016.

DROIT A L'IMAGE

L'organisateur a missionné un photographe pour réaliser des clichés lors du déroulement de cette 16ème Coupe de France des Régions Minimes et Cadets de Natation Estivale ou lors des podiums. Les nageurs, de par leur inscription, autorisent la presse, le comité d'organisation à exploiter les données individuelles, les images et photos réalisées sur la course et pendant la proclamation des résultats.

Cette autorisation couvre les photographies et les films qui pourront être pris à la Piscine Municipale de Souillac durant les 31 août et 1 septembre 2013 également à reproduire, diffuser et

publier l'image, le nom, du nageur participant à cette réunion sur tous les supports et tous les formats actuels et à venir notamment, papier, supports audio et vidéo, analogique et numérique, services en ligne sur tous les réseaux, destinés à un public interne ou externe, faites à titre gratuit ou onéreux.

L'autorisation de reproduction, diffusion et publication de l'image du nageur est valable pour une durée de trois années à compter 31 août 2013. L'autorisation de photographier, de filmer le nageur, de reproduction, diffusion et de publication de l'image est consentie à titre gratuit.

Dans le cas où le nageur ou son représentant légal s'opposerait à ce droit à l'image au profit du Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation, il devra en faire la demande écrite avant le début de la compétition, soit le 31 août 2013 à 10h.

HEBERGEMENT

LYCEE HOTELIER QUERCY-PERIGORD

Avenue Roger Couderc

46200 SOUILLAC

☎ : 05.65.27.03.00

Etablissement réservé pour l'hébergement des délégations (capacité : 6 étages à raison de 48 lits par étage répartis en 8 box de 6 lits – tarif : 15 € par nuit et par personne avec petit-déjeuner)

LYCEE POLYVALENT LOUIS VICAT

1 Rue Pierre Bourthoumieux

46200 SOUILLAC

☎ : 05.65.27.04.00

Etablissement réservé pour l'hébergement des bénévoles et des officiels (capacité : 40 lits – tarif : 12 € par nuit et par personne avec petit-déjeuner)

Arcantis Grand Hôtel

1 Allée de verniac

46200 SOUILLAC

☎ : 05.65.32.78.30

Auberge du Puits

5 Place du Puits

46200 SOUILLAC

☎ : 09.72.33.99.26

Hotel Belle Vue

68 Avenue Jean Jaurès

46200 SOUILLAC

☎ : 05.65.32.78.23

Hôtel de la Promenade

12 Boulevard Louis Jean Malvy

46200 SOUILLAC

☎ : 05.65.37.82.86

Hotel du Puy D'Alon

1 Rue de Pressignac

46200 SOUILLAC

☎ : 05.65.37.89.79

La Vieille Auberge

1 Rue De La Recege

46200 SOUILLAC

☎ : 05.65.32.79.43

Le Pavillon Saint-Martin

5 Place Saint-Martin

46200 SOUILLAC

☎ : 05.65.32.63.45

Les Ambassadeurs Hotel

21 Avenue du Général de Gaulle

46200 SOUILLAC

☎ : 05.65.32.78.36

RESTAURATION

PALAIS DES CONGRES

(à proximité immédiate de la piscine)

Rue du Maquis

46200 SOUILLAC

Possibilité de restauration durant la semaine avant la compétition puis pendant la compétition. Petit-déjeuner, déjeuner et diner au tarif de 13 € par repas et par personne soit 39 € par jour et par personne.

<u>Remarque :</u> la configuration du Palais des Congrès sera scindée en deux parties : l'une pour les délégations et l'autre pour les accompagnateurs. Les conditions tarifaires sont identiques pour les délégations (nageurs) et pour les accompagnateurs (supporters).

MARCHE DES PRODUCTEURS

Ce marché a lieu le samedi après-midi ; il est suivi d'une animation et de dégustations en soirée, devant le Palais des Congrès.

PANIER REPAS

Cette prestation est proposée pour le dimanche soir au prix de 6 € pièce.

PLAN D'ACCES ET STATIONNEMENT

Piscine Municipale

Aire de stationnement (Place du Foirail)

Lycée Hotelier Quercy-Périgord

Lycée Polyvalent Louis Vicat

Palais des Congrès

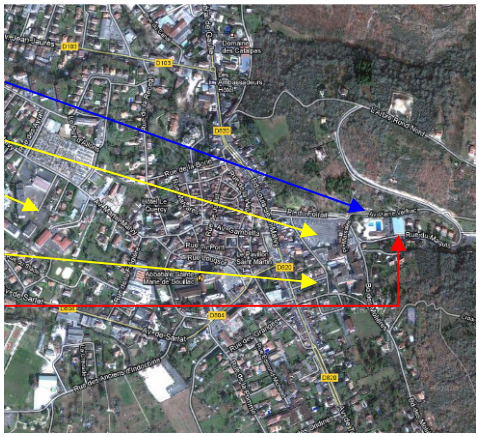

SOUILLAC ET MIDI-PYRENEES

Souillac est une ville du département du Lot, dans l'ancienne province du Quercy. Elle est située sur la route départementale D 820 (ancienne RN 20), à 63 kilomètres au nord de Cahors, et 37 kilomètres au sud de Brive-la-Gaillarde (Corrèze). Souillac est située dans la vallée de la Dordogne, dont le cours délimite la ville au sud. Un autre cours d'eau, la Borrèze, traverse le centre-ville. Au centre d'une région fertile qui contraste par sa richesse avec la pauvreté des causses de Martel et de Gramat, Souillac est une petite ville commerçante et touristique qui, au XIIIe siècle, grandit autour d'une abbaye dépendant du monastère bénédictin d'Aurillac. Le sentier de grande randonnée GR 6 passe par Souillac, et relie Rocamadour (au sud-est) et Sarlat (à l'ouest). En 1819, la commune de Beaurepos, qui faisait partie du département de la Dordogne est rattachée à celui du Lot et fusionne avec Souillac. En 2010, la commune comptait 3 817 habitants.

Première région de France par sa superficie (45348 km^2), ***Midi-Pyrénées*** est aussi grande que le Danemark et plus grande que la Belgique, la Suisse ou les Pays-Bas. Par son étendue, sa diversité, sa richesse historique, son potentiel intellectuel et industriel, Midi-Pyrénées occupe une place stratégique tant au niveau national qu'au niveau européen. Autour de sa métropole régionale, Toulouse, Midi-Pyrénées rassemble un réseau de villes moyennes et des zones marquées à la fois par leurs différences et leurs complémentarités. Des Pyrénées aux contreforts du Massif Central, plaines et vallons, montagnes et plateaux, lacs et rivières, causses et piémonts apportent leurs spécificités et leurs attraits. Pays des grands espaces, pays de l'eau, pays du bien-vivre et pays de tradition, Midi-Pyrénées est une région au grand devenir.

Avec les Pyrénées aux sommets enneigés, qui ouvrent leurs vallées vers l'Espagne, et les bastions méridionaux du Massif Central, entre la Guyenne, la Gascogne et le Languedoc, en Midi-Pyrénées, la région la plus vaste de France, l'unité nait de la diversité. Profondément marquée par son histoire, dont elle a conservé un patrimoine d'une étonnante richesse, elle est aussi résolument tournée vers l'avenir. Les hautes technologies, l'aéronautique (Concorde et Airbus) et l'espace (Ariane) font de sa capitale, Toulouse, deuxième ville Universitaire de France, un pôle économique européen de tout premier plan.